

Madame le Député,

La médecine est en crise, le système de santé de la France en très mauvais état, et les soignants n'en peuvent plus, qu'ils soient médecins, infirmiers ou kinés. Nous voulons ici vous alerter sur le combat plus particulier que mènent les médecins, plus particulièrement libéraux, contre une étatisation croissante d'un système qui souffre pourtant déjà d'une **suradministration** !

Songez plutôt : le coût par habitant de l'hôpital public en France est de 1229 € contre 819 € en Allemagne, soit 50% de plus ! Alors qu'il y a, en Allemagne, plus de lits, plus d'investissements, et les salaires (avant Ségur) y sont de 38,5% plus élevés !

Le poids réel de l'administration est de 52% (32% d'administratifs, plus 20% de soignants détachés à 100% à des tâches purement administratives, le constat est éloquent !).

Un chiffre : les médecins de proximité règlent chez 90% des patients, 90% des problèmes ! (d'après Wonca Europe).

L'utilité des soins de proximité au sein d'une population amenée à vieillir, et donc à être consommatrice dans les 30 ans qui viennent, est fondamentale !

Le malaise de la profession est profond, et ce malaise est surtout lié au manque d'écoute et d'attention des organismes tutélaires (ARS et CPAM) qui infligent leurs diktats sans aucune concertation ni considération (la gestion de la crise COVID atteste en ce sens).

Il est explicitement écrit dans la PPL Valletoux que 45 % des médecins souffrent de « BURN OUT » ou apparentés.

Pensez-vous que les suppléments de strates administratives prévus par la dite loi résoudront ce constat ?

Donner des gages d'une confiance renouvelée aux médecins est donc indispensable. Au même titre, une réflexion sur le contenu du rôle de chacun des acteurs de santé est indispensable. Le médecin a vocation à appréhender ce qui est le plus complexe, donc nécessairement des consultations allongées, synonymes de meilleure qualité et de prévention, terme souvent galvaudé, pourtant essentiel !

Il en va de la qualité des soins alors que les politiques actuelles veulent favoriser la quantité.

Et là, que nous répond-on ?

Consultation à 26,50 euros, loi Rist, puis loi Valletoux, cette dernière étant celle qui, après plusieurs mois de combat chez les médecins, mettra définitivement le feu aux poudres.

Le dispositif législatif de la loi Valletoux est une strate supplémentaire qui augmente clairement le malaise lié au manque de reconnaissance et d'utilité publique de la médecine libérale.

Parmi les griefs, on note ceci :

- « responsabilité collective » de l'état de santé du territoire... sans moyens supplémentaires !

On introduit ici l'idée de culpabilité collective, qui n'est rien d'autre qu'une doctrine collectiviste voulant qu'un individu rattaché à un groupe porte la responsabilité des actes ou comportements d'autres membres du même groupe !

Aucune personne morale n'étant identifiée dans cette proposition, cela posera clairement un **problème assurantiel** à chacun des acteurs !

- L'introduction de 2 couches administratives supplémentaires : les CTS et les CPTS (alors que les médecins réclament moins d'administratif !)

- Régulation à l'installation, plus particulièrement des médecins spécialistes, sous l'égide des directeurs d'ARS !

- Interdiction (pour les jeunes diplômés) et régulation de l'intérim médical (alors que l'on a retiré 4 ans d'ancienneté aux praticiens hospitaliers installés, déjà pas suffisamment payés...)

- Les directeurs d'ARS auront tout pouvoir pour **imposer** le « bon » fonctionnement de leurs territoires santé, sans moyens supplémentaires alloués : prouesse intenable avec le **vieillissement à venir de la population !**

- Appel aux médecins étrangers : étrange signal donné aux médecins déjà présents et ceux en formation !

La **valorisation de l'existant** ne semble pas au programme de Mr Valletoux !

Nous pensons donc très clairement que l'addition des lois Rist et Valletoux, dans les suites d'un règlement arbitral indigne, est de nature à entraîner **un rejet amenant à la mort de la médecine libérale telle qu'elle existe aujourd'hui**. Ceci provoquera une fuite de médecins, qui à l'étranger (augmentation des départs de plus de 30% ces 2 dernières années), qui en se déconventionnant, qui en abandonnant tout simplement le métier pour faire autre chose (de nombreuses femmes sont dans ce cas-là).

Dans la PPL VALLETOUX on retrouve donc une forme déguisée du **contrat d'engagement territorial** proposé lors des négociations conventionnelles et rejeté par l'ensemble des syndicats médicaux par le refus de la signature de la convention le 28 février 2023, ce qui conforte de très nombreux médecins dans le fait que **cette loi est avant tout coercitive**.

Les médecins au sein de leur cabinet sont quotidiennement au contact de la population, et en qualité de prescripteurs d'opinion, la perte de confiance dans les valeurs des partis politiques est probablement une faute politique favorisant une fois de plus le désintérêt de l'électorat pour leurs représentants.

Nous vous remercions, Madame le Député

Et nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations